



DECHETTERIES



Tous les habitants de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (C.C.V.T) ont accès aux cinq déchetteries : Thônes, St-Jean-de-Sixt, Manigod, Serraval et Dingy-St-Clair.

THONES						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jours fériés</i>
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	fermé
Déchets acceptés : DEEE ¹ , encombrants, verres, journaux, gravats, plastiques, cartons, ferraille, piles, batteries ² , déchets verts, bois, huiles ² , pneus ² , DMS ³ (peinture, solvants...). <i>Accepte les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.</i> Accepte les déchets des professionnels						
ST JEAN DE SIXT						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jours fériés</i>
9h-12h 13h30-18h	9h-12h	9h-12h	fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	fermé
Déchets acceptés : DEEE ¹ , encombrants, verres, journaux, gravats, plastiques, cartons, ferraille, piles, batteries ² , déchets verts, bois, huiles ² , pneus ² , DMS ³ (peinture, solvants...). <i>Accepte les cadavres d'animaux < 40 Kg aux horaires d'ouverture.</i> Accepte les déchets des professionnels						
MANIGOD						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jours fériés</i>
fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h	10h-12h 14h-18h	fermé
Déchets acceptés : encombrants, ferraille, gravats, déchets verts, piles, batteries ² , huiles ² .						
SERRAVAL						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jours fériés</i>
13h30-16h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé
Déchets acceptés : encombrants, ferraille.						
DINGY SAINT CLAIR						
<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>	<i>samedi</i>	<i>dimanche et jours fériés</i>
8h-12h	fermé	13h30-19h	fermé	fermé	10h-12h 13h30-17h30	fermé
Déchets acceptés : encombrants, ferraille, gravats, déchets verts, piles, batteries ² , huiles ² .						

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones etc.)

² Huiles moteur, pneumatiques et batteries : interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).

³ DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Elagage : section inférieure à 10 cm.

Déchets interdits :

- amiante ou tout matériau en contenant ;
- déchets contaminés de la profession médicale ;
- médicaments ;
- souches d'arbres ;
- cuve à fuel ;
- déchets présentant un risque pour les personnes : **bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...**

Pour vous en débarrasser, adressez-vous aux producteurs de ces déchets.

Conditions d'accès

Accès gratuit :

- pour les particuliers, jusqu'à 2m3/jour ;
- pour les professionnels, DEEE, ferraille, gros cartons.

Accès payant :

- pour les entreprises, artisans, commerçants
 - 1 ticket pour 1 m3 ou 1/2 m3
 - 1 ticket pour 10 L ou 5 L de DMS
- pour les particuliers
 - à partir de 2 m3/jour : 1 ticket par m3 ou 1/2m3

Accès interdit :

- véhicules dont PTAC > 3,5T
- remorques dont PTAC > 750kg